

Portrait social de l'Ain

Focus de la PFoss n°16

Janvier 2018

Forte croissance démographique dans l'Ain

Au 1^{er} janvier 2014, le département de l'Ain compte 626 127 habitants et représente 8,0 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 1,24 %. Cette croissance annuelle en accélération s'explique majoritairement par un étalement urbain de plus en plus lointain des métropoles de Lyon et de Genève (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

À l'horizon 2050, selon les dernières projections de l'Insee, l'Ain et la Haute-Savoie concentreraient 30 % de l'accroissement de population régional grâce à leur attractivité résidentielle (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Ain	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	626 127	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 1,24 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des revenus disponibles plutôt élevés dans l'Ain

La moitié de la population de l'Ain vit avec des revenus disponibles supérieurs à 21 700 euros annuels (soit 1 808 euros mensuels) en 2014. L'Ain présente, en Auvergne-Rhône-Alpes, un revenu médian parmi les plus élevés après la Haute-Savoie, supérieur aux médianes de la région et de France métropolitaine. Les ménages de l'Ain les plus modestes déclarent des revenus disponibles plus élevés que dans les autres départements à l'exception de la Haute-Savoie. Le revenu des 25 % des habitants les plus pauvres est inférieur à 16 290 euros annuels (soit 1 357 euros mensuels). En 2014, 10,8 % des habitants de l'Ain vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant le 3^{ème} de la région le moins touché par la pauvreté après la Haute-Savoie et la Savoie.¹

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Ain	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	21 700	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€)	16 290	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	10,8 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des bénéficiaires de l'ASS inégalement répartis sur le département

Au 31 décembre 2015, l'Ain compte 43 060 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre 6,9 % des DEFM enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Ain présente l'un des plus faibles effectifs d'allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) de la région. Ainsi, rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, les allocataires de l'ASS de l'Ain sont nettement moins nombreux qu'en moyenne régionale (5,5 % contre 7,1 %).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Ain	Auvergne- Rhône- Alpes
DEFM 2015	43 060	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	61,6 %	63,8 %
DEFM A en 2015	26 532	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

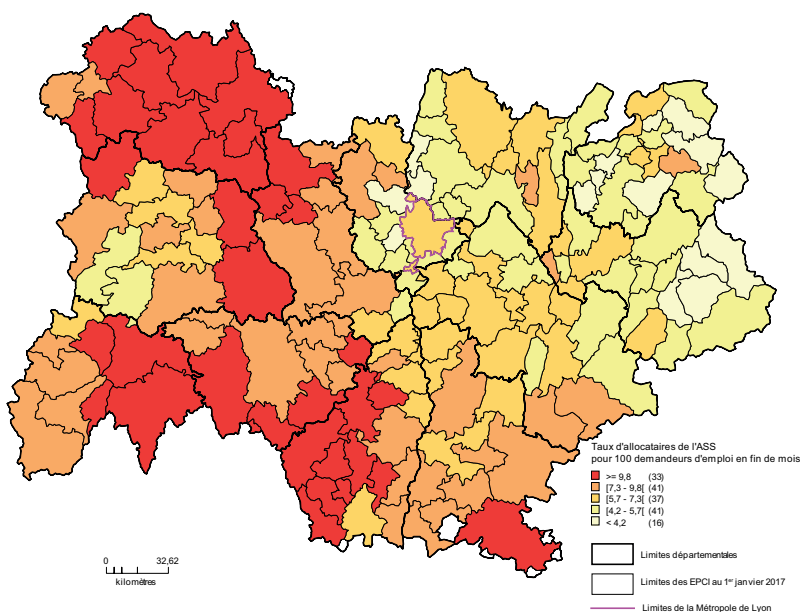
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

Certaines communautés de communes à l'est de Bourg-en-Bresse, constituées de vallées et montagnes jurassiennes, concentrent les demandeurs d'emploi touchés par le chômage de longue durée : Plateau d'Hauteville, Haut-Bugey, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon et Bugey Sud. L'ouest, le sud-ouest et l'extrême est du département bénéficient d'une situation favorable au regard de cet indicateur.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Présence relativement faible de foyers allocataires à bas revenus dans l'Ain

Faible présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus dans l'Ain mais répartition inégale sur le département

Dans l'Ain, en 2015, 62 994 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 10,1 % de la population du département, niveau inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). Après la Haute-Savoie, l'Ain est le département où ce taux est le plus bas.

Ce taux départemental masque des disparités importantes à l'intérieur du département. La communauté de communes du Haut Bugey présente une part élevée de sa population vivant dans un foyer allocataire à bas revenus (17,0 %), supérieure à la valeur nationale. Au centre et au sud-est du département, dans les communautés de communes du Pays Bellegardien, Bugey Sud et Bassin de Bourg-en-Bresse, les personnes résidant dans un foyer allocataire à bas revenus sont également présentes, mais dans une proportion moindre et inférieure à la moyenne régionale.

Les territoires les moins touchés par la précarité sont situés à l'ouest du département (en particulier les communautés de communes du Val-de-Saône Centre et de Dombes Saône Vallée) et à l'extrême est du département, le Pays de Gex, qui semble bénéficier de la proximité de Genève.

17 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 14 596 allocataires de prestations sociales de l'Ain ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

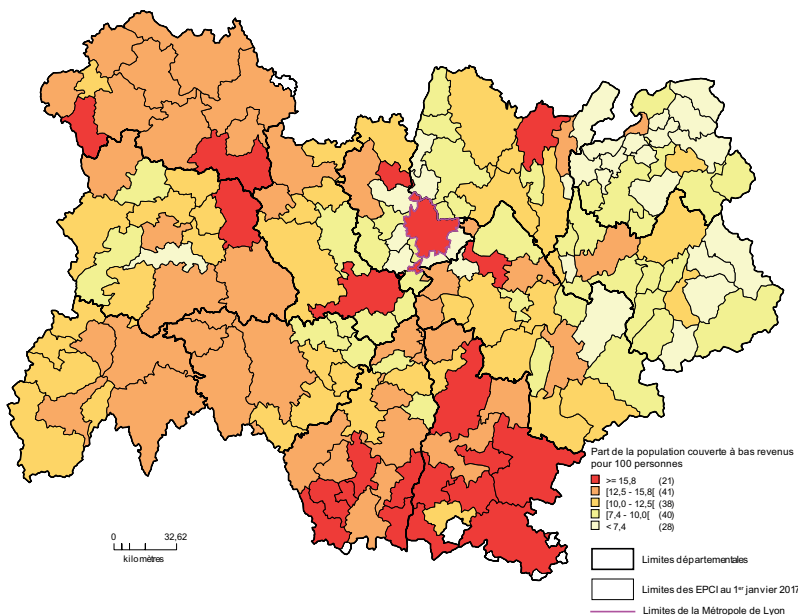
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

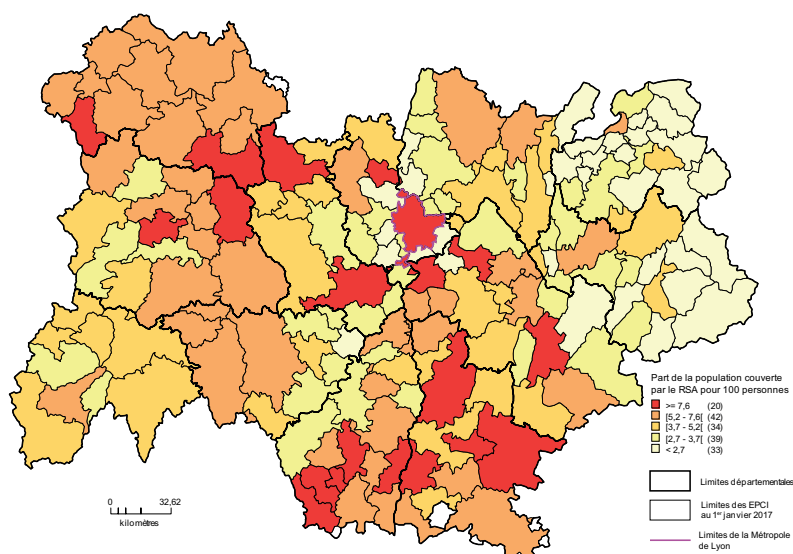
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

L'Ain, troisième département de la région le moins concerné par le RSA

En 2015, dans l'Ain, 26 144 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 4,2 % de la population du département. Cette part est inférieure à la moyenne régionale (6,2 %) et à la moyenne observée pour la France métropolitaine (7,8 %). Le RSA socle (minimum social qui comprend les composantes « RSA socle seul » et « RSA socle et activité ») représente un indicateur de grande précarité. La proportion de la population couverte par ce minimum social dans l'Ain (2,6 %) est la 3^{ème} la plus faible de la région après la Haute-Savoie et la Savoie.

Les territoires qui concentrent majoritairement les ménages bénéficiaires du RSA sont urbains : la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et la communauté de communes du Haut-Bugey. Les communautés de communes de Bugey Sud, du Pays Bellegardien et Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, situées au sud et à l'est du département sont concernées par le RSA mais dans une moindre mesure. Enfin, les territoires à l'ouest du département et le pays de Gex au nord-est sont épargnés par cette précarité.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

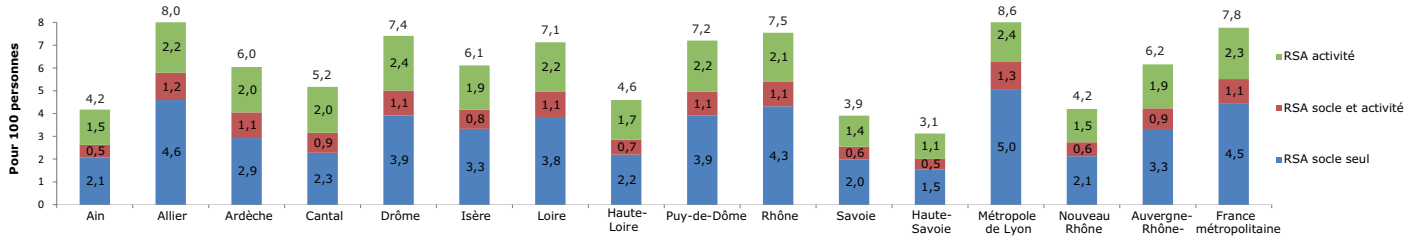


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

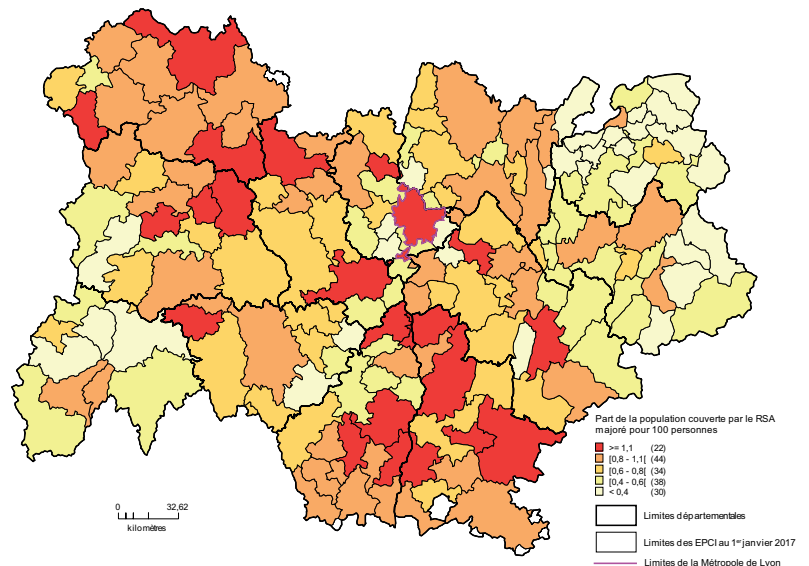


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 4 017 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans l'Ain, soit 0,6 % de la population. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail, sont en général concentrés dans les agglomérations : la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et la communauté de commune à caractère urbain du Haut-Bugey.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Edition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



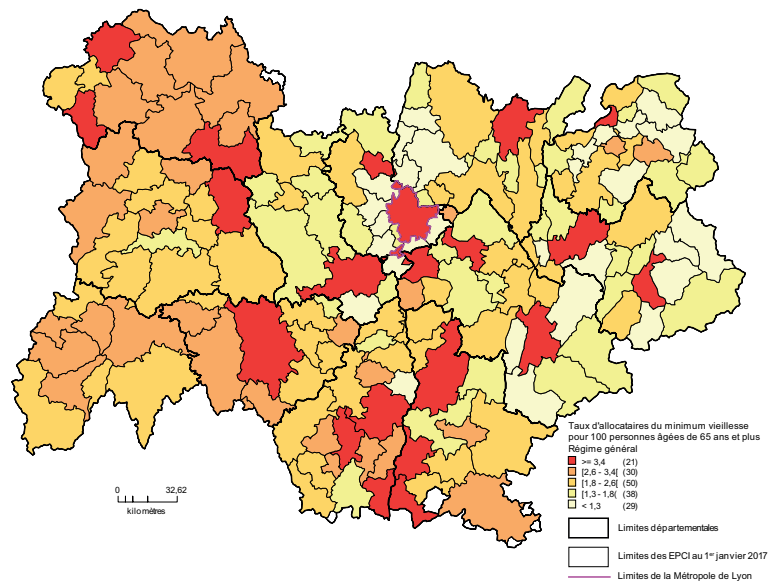
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

2,0 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans l'Ain, au 31 décembre 2015, 2 040 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,0 % de la population départementale des 65 ans et plus, 2^{ème} taux le moins élevé de la région, avec la Haute-Savoie, après le Nouveau Rhône. Toutefois, ce résultat doit être nuancé, les données portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA, majoritairement présentes en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr

Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org